

ENTRETIEN DES ARCHIVES

La qualité des archives et autres documents conservés dépend essentiellement de la manière dont ils sont entretenus. Au quotidien, peu de gens trouvent le temps de contrôler régulièrement les documents archivés ainsi que les registres et banques de données correspondants.

Or, nous réalisons ce travail pour vous. Nous classons vos documents passifs dans notre archive temporaire (documents ayant une validité légale limitée dans le temps) ou dans notre archive de long terme (archivage de longue durée). Outre le contrôle des inventaires et des registres de documents archivés sous forme numérique et analogique, nous nous occupons également du triage, du déchiquetage et de l'élimination des documents tels que prévus par la loi et en respectant scrupuleusement vos souhaits et vos instructions. De plus, nous conservons les documents dans un emballage professionnel, en particulier pour les archivages à long terme.

Qui dit entretien des archives dit également suivi régulier des conditions climatiques dans les salles d'archivage. Nous nous ferons un plaisir de collecter et analyser pour vous vos données climatiques.

Pour les collectivités de droit public soumises à la loi sur les communes du canton de Berne, nous travaillons conformément aux dispositions de l'Ordonnance de Direction sur la gestion et l'archivage des documents des collectivités de droit public au sens de la loi sur les communes et de leurs établissements (ODArch communes) du 20 octobre 2014. L'archivage consiste principalement à trier les documents entre ceux destinés à l'archive temporaire (archivage limité dans le temps), destinés à l'archive de long terme (archivage non limité dans le temps) ou devant être détruits de manière sûre et documentée (« déchiquetage »). L'application des dispositions de l'Ordonnance de Direction nous permet de gagner de la place dans nos locaux. Contrairement aux dispositions précédentes, l'Ordonnance entrée en vigueur en 2015 accorde une priorité plus élevée à la destruction contrôlée des documents devenus superflus.

archivdaten.ch

Schulhausstrasse 18

3086 Zimmerwald

031 819 05 05

www.archivdaten.ch

info@archivdaten.ch

archivdaten.ch Seite 1 von 1